

## Procès-verbal de séance

### Séance du 25 Février 2026

L'an 2026 et le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BLIN Francis Maire

**Présents** : M. BLIN Francis, Maire, Mmes : BLIN Claire, LEGROS Déborah, RENAULT-CHERRIERE Alexia, MM : CHAMELOT Jérôme, DIVOUX Grégory, GUILLEMART Eric, HERBIN Richard, HUTTAUX Sébastien, LAMIRAND Gilles

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BERTRAND Armelle à M. CHAMELOT Jérôme, MM : GOULARD Pierre à M. BLIN Francis, TINGRY Olivier à M. HERBIN Richard

**Excusé(s)** : M. LONGUET Guillaume

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 18/02/2026

**Date d'affichage** : 18/02/2026

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE REIMS, le 26/02/2026 et publication ou notification du 26/02/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HUTTAUX Sébastien

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Délib n° 2026\_05 : Attribution du marché "Réfection complète de la traverse Sud du RD 75"
- Délib n° 2026\_06 : Soutien à la motion de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à la demande de Territoire Energie Marne (SIEM)
- Questions diverses

*Après approbation du procès-verbal de la réunion précédente, Monsieur le Maire demande à Mr Chamelot de faire une synthèse du travail de la commission MAPA concernant le marché des travaux de la réfection complète de la traverse Sud du RD 75.*

*Mr Chamelot précise que cette commission s'est réunie le Jeudi 12/02/2026 avec Mr Andrieux, du bureau CEREG, le Maître d'Œuvre et Mr GRANSON du Département de la Marne, pour le retour de l'analyse des offres faite par le MOe.*

*4 entreprises ont fait une offre : EIFFAGE avec STPE (société de TP du BA à Muizon) - COLAS - RAMERY et LINGENHELD (ex-SMTP)*

*Chaque entreprise a fait des propositions de variantes portant principalement sur des modifications de structure de chaussée et/ou bordures (haute résistante ou standard). Les variantes concernant les bordures coulées sur place avaient été mises à l'écart par la commission.*

*L'analyse est présentée au conseil municipal et l'entreprise qui présente l'offre la mieux disante au regard des critères d'analyses est l'entreprise EIFFAGE (STPE).*

Après présentation de la répartition de l'offre entre la Commune et le Département, Mr le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de retenir l'entreprise EIFFAGE.

### **Délibération 2026\_05 : Attribution du marché "Réfection complète de la traverse Sud du RD 75"**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le Département pour la réfection complète de la Traverse Sud du RD 75, axe structurant de l'agglomération. Cette opération vise à améliorer la sécurité des usagers, l'accessibilité, la qualité des espaces publics et la gestion des eaux pluviales.

En 2024 et 2025, la Communauté Urbaine du Grand Reims a procédé aux travaux des réseaux humides sur toute la longueur des travaux de traverse prévus. Le Département a inscrit au budget 2026 les travaux de cette réfection.

Un dossier de consultation des entreprises (DCE) a donc été publié sur la plateforme "marchés-sécurisés" du 22/12/2025 au 30/01/2026

4 entreprises ont déposé un dossier d'offre. La commission "MAPA" a procédé à l'ouverture des plis en présence du maître d'œuvre, le 30 janvier 2026 à 14 h.

L'analyse de ces offres a été faite par le bureau d'études CEREG, maître d'œuvre, et présentée en commission le 12/02/2026.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission "MAPA" et retenir la candidature de l'entreprise **EIFFAGE pour un montant de marché de 1 407 588.47 € HT**

Une convention est conclue avec le Département de la Marne, désignant la commune comme maître d'ouvrage unique et fixant les modalités de participation financière

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse des offres, des termes de la convention de mandat, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **Accepte l'offre de l'entreprise EIFFAGE Variante 1 et 2 pour un montant de 1 407 588.47 € HT**

⇒ **Approuve le plan de financement** des dépenses par collectivité :

- Part communale : **738 964.69 € HT**
- Part du Département : **668 623.78 € HT** à laquelle s'ajoute une participation pour la prise en charge des frais généraux (à hauteur de 8 % des travaux du Département qui viendra en déduction de la part communale) et une subvention de 20 % (plafonnée à 280 € HT du ml d'aménagement sur 1030 m)

⇒ **D'autoriser le Maire à signer le marché** et tous documents afférents.

A l'unanimité - (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier du TE51-Marne SIEM, demandant aux Communes membres de bien vouloir apporter leur soutien à la motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz » portée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il leur donne lecture du texte de la motion, visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal, c'est-à-dire aux Communes et à leurs groupements. Cette motion s'inscrit dans le contexte du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement, et plus particulièrement des déclarations faisant état d'une possible reconnaissance du Département comme chef de file des réseaux de proximité, incluant la distribution d'électricité et de gaz. Une telle évolution soulève de fortes préoccupations pour les Communes et leurs syndicats d'énergie, notamment en ce qui concerne le financement futur des travaux. Il est rappelé que les Communes et leurs groupements sont propriétaires des réseaux et que le modèle concessif actuel garantit solidarité territoriale, efficacité du service public et capacité d'investissement. Afin de donner à cette démarche toute la portée politique et institutionnelle nécessaire, il apparaît essentiel que les Communes membres du TE51 puissent se prononcer sur la demande au Gouvernement de renoncer à toute remise en cause de cette organisation et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz au sein du bloc communal.*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEM fait des travaux sur les réseaux électriques (exemple du remplacement du transfo de la coop ou remplacement des candélabres led, entièrement à sa charge) et ce grâce à des fonds (taxes sur les consommations) en lien avec ENEDIS et les fournisseurs. Le SIEM n'a pas d'emprunt et gère très bien sa compétence. Le conseil d'administration n'est pas d'accord avec la position des ministères et les conseillers départementaux ne sont pas forcément en faveur de cette volonté.*

*Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir en délibérer et apporter leur soutien à la motion portée par la FNCCR.*

## **Délibération 2026\_06 : Soutien à la motion de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à la demande de Territoire Energie Marne (SIEM)**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé aux élus présents de bien vouloir délibérer et apporter leur soutien à la motion portée par la FNCCR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ **d'apporter son soutien à la motion de la FNCCR** pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité et en approuve les termes, et, notamment la demande au Gouvernement :
- ⇒ **De renoncer au projet de faire**, de manière unilatérale, du Département le chef de file des réseaux de proximité
- ⇒ **De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal**, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation, qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait preuve de leur efficacité
- ⇒ **De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés** et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive, car elle freinerait les investissements sur les réseaux et les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par la Gouvernement
- ⇒ **Charge Monsieur le Maire de transmettre** la présente décision aux destinataires de droit et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

*A l'unanimité - (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Infos communales**

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- Les problèmes d'éclairage public de la rue de la Chapelle et les rues adjacentes sont dus au mauvais état des fils mais il faut identifier ceux à changer. Le SIEM a été informé et a saisi l'entreprise SPIE pour qu'ils trouvent le problème et fassent un devis de réparation.
- L'entreprise chargée de la mise en service de l'automatisation du portail du parking est enfin intervenue lundi dernier et cela fonctionne.
- L'employé communal est en cours de réfection des murs de la microcrèche et du parking

### **Tour de table**

Mr Herbin demande si des visites de l'entrepôt ont eu lieu. Mr Guillemart lui répond qu'il y en avait une en projet mais toujours pas réalisée.

Mr le Maire pense qu'il faudra que le prochain conseil municipal s'occupe de ce dossier en priorité.

La séance est levée à 20h30

Signature du Maire  
**BLIN Francis**

Signature du Secrétaire de Séance  
**M. HUTTAUX Sébastien**